

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
37^e séance
tenue le
mercredi 11 novembre 1992
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 37^e SEANCE

Président : M. PIRIZ-BALLON (Uruguay)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/47/SR.37
20 novembre 1992
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/47/3, A/47/82-S/23512, A/47/83, A/47/132, A/47/212-E/1992/54,
A/47/222-E/1992/57 et Corr.1, A/47/225-S/23998, A/47/267, A/47/278-E/1992/77,
A/47/283-E/1992/83, A/47/289-E/1992/68, A/47/294-E/1992/84, A/47/338,
A/47/375-S/24429, A/47/403, 407, 408, 411, 445, 446, 449 et 627; A/C.2/47/L.2 et
L.5)

1. M. BAILLARGEON (Canada), notant avec satisfaction les progrès réalisés dans la restructuration et la revitalisation des travaux de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économiques et sociaux et les domaines apparentés, dit que le Canada appuie l'établissement d'un système de direction à deux niveaux pour les activités opérationnelles, comme l'ont recommandé les pays nordiques. Au premier niveau devrait se situer un Conseil économique et social considérablement renforcé et habilité à définir les orientations à suivre par les quatre organismes de développement lui étant directement rattachés, à savoir le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM. Il faudrait aussi renforcer les liens entre le Conseil, le Comité administratif de coordination (CAC) et les institutions spécialisées, de façon que les décisions du Conseil reçoivent un écho dans l'ensemble du système de développement des Nations Unies. Les accords existants entre les Nations Unies et les institutions spécialisées devraient être révisés de façon à mieux refléter toute l'importance attachée désormais à la coordination. Le CAC devrait s'efforcer de fournir au Conseil des données fiables et servir de cadre pour la mise au point des mesures requises pour mettre en oeuvre les décisions du Conseil.

2. En application de ses nouvelles responsabilités en matière de gestion, le Conseil devrait jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation du système de développement des Nations Unies; ce serait aussi le cadre adapté pour l'examen des documents exposant la stratégie commune par pays. Pour que le Conseil puisse s'acquitter efficacement de ses responsabilités et d'autres responsabilités nouvelles, il faudra certainement rallonger sa session annuelle d'une ou deux semaines.

3. Pour ce qui est du deuxième niveau, le Canada partage l'opinion des pays nordiques, qui considèrent que les conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM doivent s'occuper essentiellement des questions opérationnelles. L'idéal serait que ces organes servent de petits "conseils de travail" spécialisés, exerçant leurs fonctions en étroite collaboration avec la direction. Ils devraient se réunir fréquemment mais brièvement tout au long de l'année pour prendre des décisions de fond sur des questions opérationnelles. Le programme Capacité 21 du PNUD a été critiqué car il avait été lancé sans l'approbation du Conseil d'administration, ce qui démontre clairement la nécessité d'exercer une gestion opérationnelle plus d'une ou deux fois par an.

(M. Baillargeon, Canada)

4. Il n'existe pas, semble-t-il, à l'Organisation des Nations Unies, un département qui soit en mesure de fournir en matière de gestion l'appui requis pour mettre en oeuvre les décisions du nouveau Conseil et des conseils d'administration. Le Secrétariat devra être restructuré, avec pour mandat et rôle essentiels la coordination.

5. Il importe aussi d'établir des liens entre le système de développement réformé des Nations Unies et les structures qui seront mises en place comme suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement pour suivre l'application d'Action 21. Il ne serait certainement pas souhaitable que la Commission sur le développement durable et les autres organismes des Nations Unies dérivent vers deux sphères d'activités distinctes. L'établissement au Secrétariat d'une nouvelle structure, avec un bras opérationnel pour le Conseil et un autre pour la Commission, pourrait être la solution, d'autant que cela permettrait de consacrer l'objectif primordial de développement durable comme grand principe directeur de tous les organisations et organismes des Nations Unies travaillant au service du développement international.

6. Le Canada se félicite que la Conférence internationale sur la population et le développement ait pour mandat principal de réfléchir aux liens entre la population et le développement durable. A son avis, les organisations non gouvernementales peuvent apporter une contribution importante à l'examen des problèmes de population et de développement et il faut espérer qu'elles participeront pleinement à la Conférence. Etant donné que la prochaine Conférence est l'un des événements les plus importants inscrits au calendrier de l'Organisation des Nations Unies pour l'actuelle décennie, le Gouvernement canadien a établi un comité pour coordonner les préparatifs du Canada en vue de cette réunion.

7. M. HOSSEINI (République islamique d'Iran) considère que les problèmes économiques mondiaux ne peuvent être résolus que si existe un consensus sur les questions de développement, d'environnement, de financement, de commerce et de transfert de technologie et que de plus amples efforts sont requis pour encourager une meilleure compréhension de ces problèmes au niveau international. Dans cette optique, l'Iran appuie la proposition du Pakistan concernant l'établissement d'un groupe de travail à composition non limitée sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement mais souligne que les progrès dans ce domaine ne doivent pas être réalisés aux dépens de la capacité du système de faire face aux besoins des pays en développement. Toutes les réformes devraient plutôt viser à améliorer la souplesse du système face à l'évolution des conditions économiques internationales en général et des problèmes des pays en développement en particulier.

8. Pour ce qui est des réformes structurelles, la délégation de la République islamique d'Iran est pleinement en faveur d'un élargissement de la portée du débat de haut niveau de façon à couvrir, entre autres, la coordination macro-économique à l'échelle mondiale. Le débat consacré aux activités opérationnelles devrait être aussi élargi et s'orienter vers la décentralisation des activités du système au niveau du pays, ce qui lui permettrait de jouer un

/...

(M. Hosseini, Rép. islamique d'Iran)

plus grand rôle dans le processus global de développement des pays en développement. Toutefois, les réformes structurelles ne sont pas suffisantes en elles-mêmes pour garantir le succès des activités opérationnelles, qui doivent être appuyées par des ressources financières suffisantes. Le groupe de travail à composition non limitée devrait donc étudier les moyens d'assurer que des ressources sont fournies de façon régulière aux activités opérationnelles du système.

9. Le rapport du Secrétaire général sur la question de la Palestine (A/47/294) contient de nouveaux éléments d'information sur les pratiques inhumaines perpétrées dans les territoires occupés à l'encontre des propriétaires légitimes de ces territoires. Les colons sont encouragés, à l'aide de prêts et d'incitations fiscales, à s'installer dans les nouvelles colonies, alors que la population arabe indigène se heurte à d'énormes difficultés même pour l'obtention de permis de construire. Enumérant les autres mesures visant à empêcher les Arabes de ces territoires de mener une vie normale, H. Hosseini appelle la communauté internationale à mettre fin aux politiques inhumaines des autorités occupantes et à rétablir les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit d'établir un Etat indépendant sur l'ensemble du territoire de la Palestine.

10. M. GOU MENNY (Ukraine) dit que la démocratie et les réformes politiques et économiques sont des conditions indispensables au progrès social et économique. Il est satisfaisant de constater que les nouvelles circonstances politiques ont modifié le climat des discussions au Conseil économique et social. L'Ukraine est satisfaite pour l'essentiel de la nouvelle organisation des travaux de la session de fond du Conseil économique et social et est convaincue de la viabilité de la résolution 45/264. Cependant, la réforme du Conseil ne doit pas être limitée à des innovations administratives et organisationnelles, mais doit servir à renforcer les travaux du Conseil, à qui il est demandé de mettre au point une approche mondiale et d'assurer la prise en compte équilibrée des intérêts de la communauté internationale, en particulier pour les pays en transition. L'Ukraine se félicite de la résolution 1992/40 du Conseil sur les activités des organismes des Nations Unies dans les Etats baltes et la Communauté d'Etats indépendants et espère qu'une résolution analogue pourra être adoptée à l'actuelle session de l'Assemblée générale. A cet égard, la délégation ukrainienne appuie la déclaration du représentant de la Lituanie. La réforme économique et sociale est un élément essentiel du débat sur les moyens de renforcer la coopération internationale pour le développement.

11. Grâce à l'échange ouvert de points de vue durant le débat de haut niveau, il a été possible d'analyser de façon approfondie cette question complexe. Le débat de haut niveau devrait servir de cadre à de véritables consultations intergouvernementales sur les problèmes économiques et sociaux. La délégation ukrainienne convient avec le Secrétaire général adjoint à la coopération technique pour le développement que les échanges de vues durant le débat de haut niveau devraient être limités à un seul sujet et revêtir un caractère spontané et informel. Un aspect important de la session a été l'examen des propositions, en particulier celles formulées par les pays nordiques, sur les moyens de réformer

/...

(M. Goumenny, Ukraine)

les activités opérationnelles des Nations Unies de façon à améliorer l'efficacité en matière de gestion et à éviter les doubles emplois et la fragmentation de la structure organisationnelle au Siège et sur le terrain. Cependant, il faut veiller à ne pas compliquer le système de gestion du secteur économique et social. De lourdes structures ne favorisent pas l'efficacité. Il faut étudier attentivement l'utilité de la création de nouveaux organes pour guider les activités opérationnelles. La participation des Etats membres à ces organes doit être fondée sur le strict respect du principe du roulement.

12. L'Ukraine attache une grande importance à la question du renforcement de la coopération internationale et de la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Si la délégation ukrainienne ne souscrit pas pleinement au rapport du Secrétaire général sur cette question, elle se félicite de la résolution 1992/38 du Conseil.

13. L'Ukraine se félicite de l'adoption de la résolution 1992/27 recommandant la réunion d'un sommet mondial pour le développement social en 1995. Elle appuie l'organisation en 1994 de la Conférence internationale sur la population et le développement et se félicite de l'approbation par le Conseil du projet de déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Des discussions intéressantes ont eu lieu à la session à propos du développement de la coopération régionale, en particulier les avantages d'un recours plus large aux commissions régionales pour mettre en oeuvre les décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ainsi que sur le développement industriel en Afrique, les droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté, l'appui aux groupes vulnérables de la population et l'action préventive et la lutte contre le sida. Le processus de réforme doit devenir partie intégrante du travail quotidien du Conseil.

14. La délégation ukrainienne souscrit aux conclusions du rapport du Secrétaire général sur les incidences de l'évolution des relations Est-Ouest sur la croissance mondiale et le développement (A/47/403), en particulier l'absence de toute incidence négative importante sur la plupart des pays en développement du fait des événements à l'Est. L'Ukraine souscrit aux déclarations des représentants de la Pologne, de la Lituanie, de la Fédération de Russie et du Bélarus concernant ce document.

15. Mme YANG Yanyi (Chine) estime que les longues discussions qui ont eu lieu durant le débat de haut niveau marquent un bon départ dans la restructuration des secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies et souhaite qu'à l'avenir le débat de haut niveau soit axé sur un sujet de préoccupation majeur de la communauté internationale et des pays en développement en particulier. La Chine appuie la proposition du Groupe des 77 tendant à ce que le débat de haut niveau réfléchisse à la question des politiques macro-économiques mondiales.

/...

(Mme Yang Yanvi, Chine)

16. Compte tenu de l'écart toujours croissant entre le Nord et le Sud et entre les riches et les pauvres, l'Organisation des Nations Unies devrait accorder autant d'importance au développement qu'aux conflits internationaux. L'exercice de restructuration devrait être guidé par les principes de démocratie, d'équité, d'objectivité, de rationalité, d'équilibre et d'efficacité. En outre, les commissions régionales pourraient jouer un rôle important dans la promotion du développement et de la coopération internationale et leur rôle devrait être accru.

17. A sa quarante-huitième session, tenue en avril à Beijing, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a adopté une déclaration définissant les principes de la coopération économique régionale. Elle a lancé une décennie pour les handicapés dans la région Asie-Pacifique et s'est engagée à tenir la cinquième foire commerciale dans la région. Un nouvel élan a été imprimé au renforcement du développement économique et social régional, afin d'accroître la contribution positive de la région Asie-Pacifique au développement mondial et à la coopération internationale.

18. En tant que pays en développement et nation la plus peuplée du monde, la Chine attache une grande importance à la question de la population. Elle appuie activement la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement et est résolue à participer à ses préparatifs afin d'en assurer le succès.

19. Mme KHANUM (Bangladesh) dit qu'aucune initiative hardie n'a encore été prise pour combler l'écart grandissant entre les pays riches et les pays pauvres. Les pays en développement sont pris au piège d'une grave crise de développement, aggravée par la récession persistante dans les pays industrialisés. Dans ce contexte, le Bangladesh est encouragé de constater que des efforts sont faits vers la restructuration et la revitalisation du Conseil. Il appuie sans réserve la position du Groupe des 77 et note avec satisfaction que le document soumis par le Bangladesh a été accepté comme base des futures négociations du Groupe.

20. Les années 80 ont été marquées par la marginalisation continue des pays les moins avancés. Ces derniers se sont efforcés de mettre en oeuvre des mesures nationales de grande portée pour essayer d'atténuer leurs problèmes de développement les plus pressants et la communauté internationale a fait tout son possible pour les aider. Le Bangladesh espère que les pays développés resteront attachés à cet objectif malgré les incertitudes actuelles de la conjoncture économique mondiale.

21. Les pays les moins avancés ont réalisé des réformes fondamentales pour relancer la production et la croissance, encourager l'initiative privée, fournir des incitations aux secteurs de production, mettre en valeur les ressources humaines et rétablir la discipline monétaire et budgétaire; cependant, compte tenu de l'énormité des tâches à accomplir, ces actions ne sauraient suffire. L'aide publique au développement doit être sensiblement accrue pour que ces pays puissent briser le cercle vicieux de la pauvreté et du sous-développement.

/...

(Mme Khanum, Bangladesh)

Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90 définit clairement les engagements de la communauté internationale à l'égard de cet objectif important.

22. Depuis l'adoption du Programme d'action et comme suite à la définition d'une nouvelle série de critères, six nouveaux pays ont été ajoutés par l'Assemblée générale à la liste des pays les moins avancés. Cela aura d'importantes conséquences au niveau des ressources. Le Bangladesh craint que les objectifs de l'aide aux pays les moins avancés ne soient pas atteints et demande que des mesures appropriées soient prises.

23. Une action soutenue et globale est aussi nécessaire pour régler le problème de l'endettement extérieur de ces pays et plusieurs pays développés ont déjà mis en oeuvre d'importantes mesures d'allègement de la dette. Des ressources additionnelles devraient être recherchées non seulement par l'accroissement des niveaux d'aide au développement, mais aussi en encourageant des flux de ressources non créateurs de dette comme l'investissement étranger direct.

24. Le Bangladesh se félicite de la décision de tenir une Conférence internationale sur la population et le développement en 1994. Le Gouvernement bangladais est déterminé à respecter son engagement en matière de régulation de la croissance démographique; sa politique dans les domaines de la population vise à intégrer les activités de planification familiale dans les activités de relèvement du pays, à assurer des soins de santé pour les mères et les enfants et à établir comme norme un maximum de deux enfants par famille.

25. Cependant, compte tenu de la complexité et de l'ampleur des problèmes liés à la population, à la pauvreté et au développement durable, il sera difficile d'atteindre les objectifs souhaités sans une coopération et une aide internationales. Les mesures prises par les pays en développement pour essayer de freiner la croissance de la population doivent être davantage soutenues et le Bangladesh félicite le FNUAP des efforts qu'il déploie pour collecter à cette fin des ressources extrabudgétaires.

26. M. NCHAPI (Lesotho) associe totalement sa délégation à la déclaration présentée par le délégué du Pakistan au nom du Groupe des 77. La délégation du Lesotho attache une grande importance à la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement et espère que les rapports et recommandations des réunions et conférences préparatoires seront transmis aux capitales des divers Etats Membres. Les commissions régionales ont un rôle important à jouer dans les préparatifs de la Conférence. Le Lesotho participera activement à la prochaine Conférence sur la population qui se tiendra début décembre à Dakar. Le Gouvernement a déjà constitué un Comité national pour coordonner la préparation d'un rapport national sur la population, dans la perspective de la Conférence internationale sur la population et le développement et a aussi répondu à deux questionnaires des Nations Unies sur la population. La délégation du Lesotho remercie particulièrement tous les pays qui ont contribué au Fonds volontaire permettant de soutenir la participation des pays en développement à la Conférence internationale de 1994 et grâce auquel les pays les

/...

(M. Nchapi, Lesotho)

moins avancés pourront tous participer aux réunions préparatoires, ainsi qu'à la Conférence elle-même. Enfin, M. Nchapi remercie le Gouvernement égyptien qui a offert d'accueillir la Conférence.

27. M. ELIASHIV (Israël) dit qu'il est regrettable que certaines délégations aient essayé d'utiliser la Deuxième Commission à des fins politiques. Israël a participé constructivement aux débats et a fait part de sa volonté de partager son savoir-faire et d'accroître sa coopération technique avec les pays en développement intéressés. Les rapports et résolutions relatifs à la situation dans les territoires administrés sont négatifs et encouragent les conflits. Ils servent simplement à tromper ceux qui ont le plus besoin d'une aide, à savoir les Palestiniens habitant ces territoires, et à les encourager à poursuivre des activités hostiles. M. Eliashiv rappelle aux délégations qu'Israël est actuellement le seul Etat s'efforçant de contribuer au bien-être, à la sécurité et au développement socio-économique des Palestiniens des territoires, qui ont fait des progrès spectaculaires durant les dernières 26 années d'administration israélienne.

28. M. Eliashiv rejette les tentatives faites pour faire croire qu'Israël s'oppose systématiquement à l'acheminement d'une assistance internationale aux Palestiniens, en dressant des obstacles administratifs et autres. Israël non seulement se félicite de cette aide, mais a coopéré pleinement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organisations internationales à la mise au point des programmes visant à améliorer les conditions de vie des Palestiniens habitant les territoires. Des mesures ont été prises pour intensifier cette aide en liaison avec le PNUD et d'autres organismes. Cependant, Israël n'est pas à même de répondre aux besoins économiques proprement dits des territoires. Il encourage donc la participation et la coopération actives des organisations bénévoles internationales, ainsi que des organismes des Nations Unies. Comme chacun sait, le PNUD n'a pas été en mesure de rassembler ne serait-ce que des financements minimaux pour les programmes établis. Il serait donc souhaitable de réorienter les ressources utilisées jusque-là pour la réalisation d'études futiles vers la réalisation des projets du PNUD qui se sont déjà révélés efficaces pour répondre aux besoins de la population des territoires. Israël a souligné à plusieurs reprises la nécessité de fournir des ressources supplémentaires pour faire face aux besoins sans cesse croissants des Palestiniens. Si des moyens suffisants sont affectés aux projets destinés à améliorer les conditions matérielles des Palestiniens, Israël coopérera pleinement à leur mise en oeuvre. Cependant, Israël s'oppose fermement à toute forme d'aide ou de coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

29. Le bien-être matériel ne saurait remplacer un règlement politique. Mais des débats et des résolutions motivés par des considérations politiques ne peuvent que porter préjudice aux efforts actuellement consentis pour faire progresser la paix au Moyen-Orient, sur la base des principes directeurs approuvés formellement à la Conférence de Madrid. Depuis le début des négociations, et en particulier depuis la formation du nouveau Gouvernement israélien, des progrès ont été réalisés qui ont redonné confiance dans l'avenir

(M. Eliashiv, Israël)

du processus de paix et ont créé la possibilité de résoudre les conflits passés et de jeter les bases d'un nouveau Moyen-Orient. Israël a fait tout son possible pour assurer le bien-être de la population des territoires occupés et continuera de le faire tant qu'un règlement politique n'aura pas été trouvé.

30. M. GONZALEZ (Chili) dit que la procédure adoptée durant la dernière session du Conseil économique et social a permis de mieux utiliser le temps disponible et que des conclusions importantes ont été atteintes par le débat de haut niveau et le débat consacré à la coordination. Lors des sessions qui se dérouleront à l'avenir, le Chili estime que des efforts doivent être déployés pour éviter des déclarations formelles; ce type de déclaration peut être soumis par écrit et accepté sous la forme présentée, ce qui permettrait aux membres de passer sans retard aux échanges de vue informels.

31. Lors de sa session de fond, le Conseil devrait viser les objectifs de rationalisation et de coordination implicites dans le processus de restructuration et éviter de revenir sur les déclarations déjà faites à la Deuxième Commission. De même, il ne faudrait pas perdre de temps à parler de questions sur lesquelles les intérêts et les approches des orateurs sont identiques.

32. La participation des chefs des institutions financières multilatérales au débat de haut niveau a été une innovation très productive et devrait être maintenue lors des sessions futures; en outre, l'échange de vues avec les chefs des institutions spécialisées tant dans le cadre du débat de haut niveau que dans celui consacré aux activités opérationnelles contribuera largement à l'efficacité du travail du Conseil.

33. Le Chili se félicite des diverses initiatives concernant la restructuration du système des Nations Unies, en particulier celles décrites par le Secrétaire général, et estime que les résolutions de consensus contenues dans le rapport du Conseil témoignent d'une large acceptation du rôle crucial que doit jouer l'Organisation des Nations Unies dans le renforcement de la coopération internationale pour le développement.

34. Compte tenu des liens inaliénables qui unissent le maintien de la paix, la promotion du développement et la lutte contre la pauvreté, M. Gonzalez espère que les progrès accomplis vers la sécurité politique mondiale bénéficieront aussi à la coopération internationale pour le développement. Les efforts réalisés dans ce sens ne seront couronnés de succès que si les pays en développement ont un accès assuré aux marchés et à la technologie.

35. Pour ce qui est des questions de coordination, le Chili appelle des efforts concertés au niveau gouvernemental et multilatéral dans deux domaines vitaux : la lutte contre la pauvreté et l'action préventive et la lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA).

/...

36. M. WRBA (Autriche) constate qu'à la rivalité Est-Ouest s'est substituée une tendance grandissante à la constitution de blocs commerciaux régionaux, qui pose de graves problèmes aux pays en dehors de ces blocs. M. Wrba note les similitudes importantes entre les scénarios de développement des pays en développement et ceux des économies en transition, les deux groupes ayant besoin d'une aide internationale pour arriver à la démocratie pluraliste, à l'établissement d'économies de marché et à la participation à la coopération internationale. En outre, le succès des réformes dans tous ces pays revêt une importance vitale pour la stabilité mondiale.

37. L'aide ne devrait pas être conçue comme un acte de charité, mais comme un moyen d'encourager l'investissement et le développement de structures économiques nationales et de marchés viables dans les pays en développement et dans les pays en transition; une attention particulière doit être accordée à la mise en valeur des ressources humaines et au transfert de connaissances économiques. Les efforts d'aide ne doivent pas être gaspillés dans la réalisation d'investissements de grande ampleur et dans des projets industriels inefficaces, mais doivent être axés sur la création de petites et moyennes entreprises.

38. L'aide bilatérale de l'Autriche est essentiellement acheminée vers des programmes d'éducation, éléments clefs des infrastructures économiques et politiques. Des programmes de coopération ont été établis entre des établissements universitaires autrichiens et des établissements des pays en développement et des pays en transition et une aide à la formation est aussi consentie aux diplomates et aux représentants des médias.

39. Les initiatives visant à améliorer les conditions de développement micro-économique dans ces pays doivent être étayées par des mesures macro-économiques correspondantes, essentiellement sous la forme d'une aide financière, de la promotion des apports de capitaux privés, d'action au cas par cas en faveur d'une réduction de l'endettement et de l'amélioration de l'accès aux marchés industrialisés. A cet égard, l'Autriche se félicite des accords de libre-échange conclus entre l'Association européenne de libre-échange (AELE) et les pays en transition.

40. La coordination étant vitale pour la croissance économique et le développement, car elle assure un décaissement plus rapide des ressources, un meilleur partage des informations entre les donateurs et une coopération plus étroite entre les institutions financières internationales et les pays bénéficiaires, les capacités institutionnelles du Conseil économique et social doivent être encore renforcées. En outre, un rôle nouveau et plus large doit être assigné aux commissions économiques régionales, alors que des institutions régionales comme l'Initiative pour l'Europe centrale constituent une nouvelle forme de coopération constructive. Bien que ce soit le pays bénéficiaire lui-même qui soit en fin de compte responsable de son développement économique et social, l'aide internationale n'est pas un processus à sens unique, car toutes les parties concernées bénéficieront de la prospérité économique commune.

41. M. SHREIM (Observateur pour la Palestine) fait, avec l'accord de la Commission, une déclaration en réponse à celle du représentant d'Israël, dans laquelle il souligne que la question de Palestine relève du mandat de la Commission. La seule façon d'améliorer la situation en Palestine est de libérer les territoires occupés et de rétablir le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

42. La délégation de la Palestine demande seulement à Israël de se conformer aux dispositions des résolutions pertinentes et réaffirme sa détermination de trouver une solution au problème palestinien dans le cadre du processus de paix actuel.

La séance est levée à 16 h 50.